



DANS SA SEANCE DU 02 DECEMBRE 2024 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De préavisier favorablement la demande d'installation d'une PAC, parcelle 579, MM. Bocquet et Luciano, ch des Méléze 6
- De délivrer l'autorisation d'abattage, parcelle 568. M. Schmutz, Sur les Moulins 23

La municipalité